LA LETTRE D'Orthophonistes du Monde

OCTOBRE 2023 - n°65 - NUMERO SPECIAL SUR L'INCLUSION

CRES (Centre de Rééducation des Enfants Sourds) - Douala - Cameroun

SOMMAIRE

Edito - p 2

L'inclusion, un concept humaniste au cœur des projets humanitaires - p 3

L'inclusion au Burkina Faso - Interview de Boukari Pamtaba - p 7

Retour sur la mission pour Autisme Rwanda - p 10

Bulletin d'adhésion 2023 - p 12

La lettre d'OdM - Lettre d'information à destination des adhérents et des partenaires d'Orthophonistes du Monde
27 rue des Bluets - 75011 PARIS - orthophonistesdumonde@gmail.com
Directrice de la publication : Morgane LE GALLOUDEC, Présidente

Elisabeth MANTEAU-SEPULCHRE
Chargée de mission
auprès du Comité Directeur d'OdM

ÉDITO

La *Lettre d'OdM* alterne des numéros ouverts à la diversité des actions et projets de notre association et des numéros centrés autour de thématiques qui sont, au fil du temps, au cœur de ses réflexions. L'inclusion, scolaire, professionnelle, sociale des personnes en situation de handicap ou plus largement des personnes à besoins spécifiques fait partie de ces grands questionnements et des valeurs que le Comité Directeur recherche dans chacun de ses projets. C'est pourquoi il a paru naturel à l'équipe élue en décembre 22 de se poser un peu pour mieux questionner et réaffirmer ce concept.

Lorsqu'une demande parvient à OdM, elle est étudiée par un membre de la Commission d'Appui Technique et de Recherche (CATR) qui pose aux demandeurs toutes les questions nécessaires au montage du dossier, avant d'être étudiée en réunion plénière par le Comité Directeur qui interroge ce projet au regard des missions et des valeurs d'OdM.

Les grands concepts affirmés dans nos statuts et notre charte éthique font partie de ces fils directeurs : universalité, neutralité, laïcité, respect de la pluriculturalité …. La volonté inclusive des projets fait partie des valeurs que nous avons découvertes et expérimentées dans nos pratiques professionnelles depuis plusieurs années, mais également dans les échanges avec nos partenaires. C'est pourquoi il nous a semblé important de nous poser, d'en parler ensemble et de partager nos éléments de réflexion avec vous, adhérents et partenaires lecteurs. Vos retours par mail ou lors de nos rencontres constituent une forme de dialogue qui nous aide à progresser.

La CATR est une des commissions mises en place ces dernières années pour améliorer notre fonctionnement. Elle traite toutes les demandes relatives à des missions d'appui technique, terme préféré à celui de formation pour plusieurs raisons. Il englobe tous les appuis à des collectifs qui peuvent être d'ordre didactique en vue de formations initiales ou continues d'orthophonistes ou de professions connexes mais également les appuis de terrain auprès de professionnels en activité dans des institutions, d'associations de parents, etc.

L'appui n'est pas une formation au sens de celles mises en place par des états ou par des institutions dont c'est le métier (universités) ou qui en vivent (entreprises de formation) ou qui en attendent des bénéfices secondaires (industrie des implants cochléaires par exemple). Etre Reconnu d'Intérêt Général (ce qui est le cas d'OdM) interdit d'ailleurs d'être en concurrence avec ces secteurs institutionnels ou marchands. C'est pourquoi OdM a choisi de développer les actions mises en place dans ce sens d'un appui technique, développé dans le respect de ses valeurs et dans un esprit de recherche permanent autour de notre métier et de nos pratiques.

Ces valeurs et ce fonctionnement sont réaffirmés par l'équipe 2023-2025, tout récemment réorganisée après quelques mois de fonctionnement autour d'un nouveau bureau exécutif que la *Lettre d'OdM* vous présente aujourd'hui :

Morgane LE GALLOUDEC : Présidente et coordonnatrice de la Commission Communication (Com-Com)
Bénédicte DECHAMPS : Vice-Présidente et coordonnatrice de la Commission d'Appui Technique et de Recherche (CATR)
Sophie GAUSSOT : Trésorière
Claire GARDELLE : Secrétaire générale et coordonnatrice des contacts OdM-Europe

Bonne lecture de ce numéro thématique.
Vos retours sont, comme d'habitude, les bienvenus sur orthophonistesdumonde@gmail.com.

L'INCLUSION, UN CONCEPT HUMANISTE AU CŒUR DES PROJETS HUMANITAIRES

Elisabeth MANTEAU-SEPULCHRE
Orthophoniste, pédagogue et linguiste
Chargée de mission auprès du Comité Directeur d'OdM

Résumé :
Le XXème siècle a vu l'évolution des actions humanitaires envers des enfants handicapés - qu'il fallait accueillir, aider, puis intégrer parmi les enfants ordinaires - vers un autre concept qui inverse le processus d'intégration et prône la transformation de l'école. Inclusive, l'école doit s'améliorer et devenir accessible à tout enfant, quels que soient son sexe, son appartenance sociale, son lieu de vie, sa santé, ses situations de handicap, ses besoins spécifiques.
Mots-clefs : Handicap, éducation, intégration, inclusion, besoins spécifiques.

Abstract :
INCLUSION, A HUMANIST CONCEPT AT THE HEART OF HUMANITARIAN PROJECTS
The 20th century has seen the evolution of humanitarian actions towards disabled children - who had to be welcomed, helped, then integrated among ordinary children - towards another concept which reverses the process of integration and advocates a transformation of the school. Inclusive, the school must improve and become accessible to all children, regardless of gender, social class, residence, health, disabilities, specific needs.
Keywords : Disability, education, integration, inclusion, specific needs.

L'INTEGRATION

Après la seconde guerre mondiale, en Europe et dans de nombreux autres pays, les institutions de bienfaisance, souvent gérées par des congrégations religieuses, se sont trouvées peu à peu remplacées par des institutions professionnelles, publiques ou privées. Dans une optique plus médicale, les « infirmes » et « inadaptés » ont alors été désignés par la déficience fonctionnelle qu'ils présentaient : « déficients » ou « handicapés » auditifs, visuels, moteurs, mentaux…

Sous la pression des familles de ces enfants « handicapés » est née la notion d'intégration scolaire puis professionnelle. Les enfants présentant les handicaps les moins lourds ont commencé à être intégrés dans des classes « ordinaires », souvent avec bonne volonté, parfois avec des effectifs allégés, parfois avec des aides matérielles et humaines… parfois sans rien de tout cela.
Les études médicales, médico-sociales, pédagogiques, ont peu à peu contribué à organiser cette intégration. En France, dans les dernières décennies du XXème siècle, l'Education Nationale a généralisé les intégrations individuelles d'enfants handicapés dans les classes tout en développant des dispositifs d'intégration collective : Classes d'Intégration Scolaire (CLIS), Unités Locales d'Intégration Scolaire (ULIS).

Séance de travail en brousse avec un agent RBC (Rééducation à Base Communautaire) - Cameroun 2003

De même, dans les pays où elles intervenaient, les ONG humanitaires ont travaillé avec les populations locales au développement de l'intégration scolaire et professionnelle. Les premières missions OdM nous ont montré que l'intégration était déjà souhaitée, et même réalisée dans de nombreux pays en développement, avec très peu de moyens matériels et humains mais avec une réelle volonté de mieux comprendre et accepter les enfants à besoins spécifiques - et également avec une grande créativité.

Ainsi, les agents de Rééducation à Base Communautaire (RBC), intervenants au cœur des populations, mettaient en place des trésors d'invention pour aider à

l'intégration des enfants, porteurs parfois de handicaps très lourds, et surtout, ils inventaient ces solutions avec les familles et tout l'entourage de ces enfants, bien mieux que nous ne savions le faire dans nos démarches d'accompagnement parental.

Autre innovation découverte lors de missions au Bénin et au Burkina Faso : pour obtenir l'intégration scolaire d'enfants sourds, des familles et des enseignants créaient pour eux des écoles privées avec des classes dans lesquelles ils « intégraient » des enfants entendants dont les parents faisaient le choix d'un enseignement de qualité au sein de classes à effectifs plus réduits que dans les classes surchargées des écoles publiques.

CRES - Douala - Cameroun

Au fil des années, grâce aux recherches et aux revendications des populations de personnes vivant avec un handicap, le concept d'intégration a montré ses limites. Certes, on ne parlait plus d'inadaptés, d'anormaux, mais on intégrait toujours un enfant différent dans une classe d'enfants « normaux ». L'intégrer revenant trop souvent à le mettre dans la situation de devoir s'adapter « de gré ou de force » à la réalité d'un enseignement qui lui était difficile d'accès.

NAISSANCE DU CONCEPT D'INCLUSION

On a parfois eu l'impression que l'inclusion n'était que le nouveau nom de l'intégration.
En France, cette impression a été confortée par les sigles utilisés puisque l'Education Nationale a gardé les sigles CLIS et ULIS pour seulement remplacer le I d'Intégration par le I d'Inclusion. Habitués à des changements de dénomination, beaucoup ont souri à ce *n-ième* changement terminologique, en commentant que ça ne changerait rien à la réalité. Dommage ! Car le concept d'inclusion n'était pas, ou n'aurait pas dû être, un simple vocable à la mode.

En 2005, un rapport important de l'UNESCO explicitait ainsi les principes de l'inclusion : *La principale difficulté posée par l'intégration est qu'elle ne s'est pas accompagnée de changements dans l'organisation des écoles ordinaires, de leurs programmes d'études et de leurs stratégies d'enseignement et d'apprentissage. Cette absence de changements organisationnels s'est révélée être l'un des obstacles majeurs à la mise en œuvre de politiques d'éducation inclusive. En amorçant une nouvelle réflexion, on en est donc venu à redéfinir le concept de besoins spéciaux. Il découle de cette conception que les chances de progrès sont plus importantes si nous reconnaissons que les difficultés auxquelles se heurtent les élèves résultent de l'organisation actuelle des établissements scolaires et de la rigidité des méthodes d'enseignement. [Il faudrait] réformer l'école et améliorer la pédagogie afin de répondre de manière positive à la diversité des élèves - en considérant les différences individuelles non comme des problèmes à résoudre, mais comme des possibilités d'enrichissement de l'apprentissage.*

Au-delà de la simple question scolaire, l'inclusion de tous les citoyens est pensée parce qu'être exclu d'une participation significative à la vie économique, sociale, politique et culturelle de la collectivité est considéré comme « l'un des plus graves problèmes auxquels soient confrontés les individus dans la société contemporaine ». Il ne s'agit plus seulement d'intégrer des enfants handicapés mais de donner toutes les chances d' accès à l'éducation pour tous les enfants exclus du fait de leur sexe, de leur ethnie, de leur lieu de vie, de leur santé, etc.

L'inclusion n'est donc pas pensée seulement pour les enfants handicapés mais pour tous les enfants à besoins spécifiques. Et au-delà de la question éducative, l'inclusion est prônée pour présider à toute organisation qui puisse permettre aux personnes à besoins spécifiques de participer pleinement à tous les aspects de la vie sociale.
Grand et généreux concept qui aurait dû et pu entraîner de profonds changements !

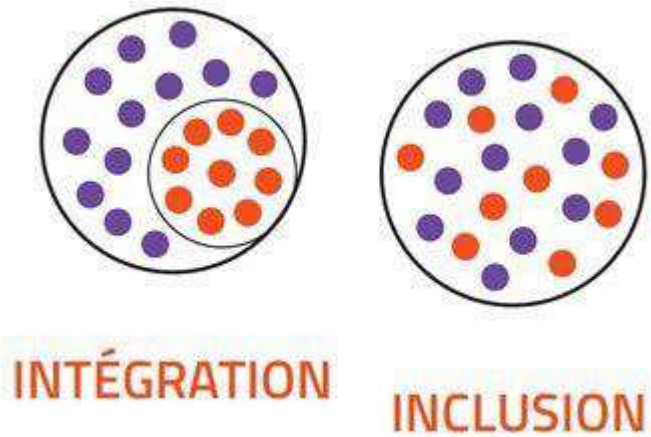

L'INCLUSION, AU CŒUR DES POLITIQUES HUMANITAIRES

Internet peut nous apporter beaucoup de renseignements sur l'inclusion telle qu'elle est traitée par les organismes d'état ou internationaux et par les différentes grandes ONG.
Nous en citons quelques-uns dans la bibliographie en fin de cet article. Nous développerons un peu ci-dessous les projets de 3 grandes associations avec lesquelles OdM a été amenée à échanger et/ou collaborer ces dernières années.

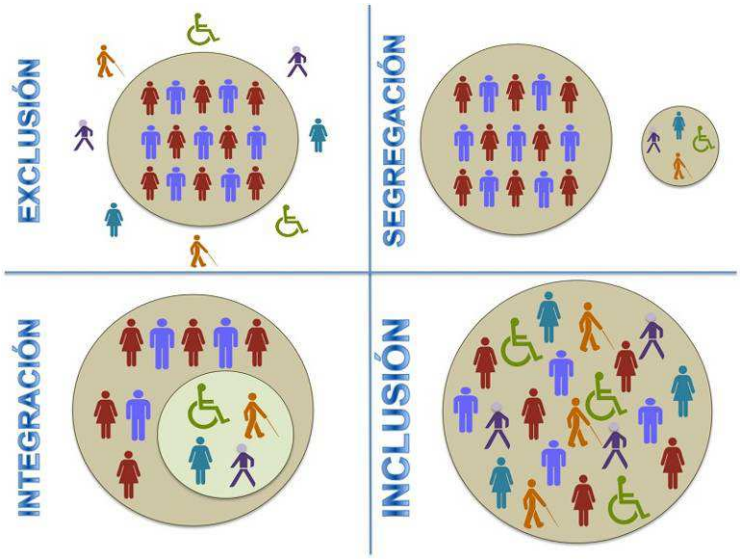

HI : Handicap International / Humanité et Inclusion

HI est une grande organisation internationale avec laquelle OdM a pu collaborer à de nombreuses reprises, au Togo notamment pour la création de la première école d'orthophonie d'Afrique sub-saharienne.
Sa double appellation regroupe une Fédération, créée en 2009, et 8 associations nationales, fondées entre 1982 et 2006. La Fédération est chargée de la mise en œuvre des missions du réseau dans une soixantaine de pays. Elle le fait sous les noms « Humanité & Inclusion » ou « Handicap International », selon les pays. Les associations nationales s'appellent « Handicap International » dans les pays d'Europe continentale (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et Suisse) et « Humanité & Inclusion » au Canada, États-Unis et Royaume-Uni.

Depuis de nombreuses années, Handicap International a évolué vers des projets inclusifs : *Au cours des dix dernières années, on a assisté à une campagne mondiale significative sur la question de l'accès à l'éducation. Alors que de nombreux progrès ont été faits, comme le montre la baisse mondiale du nombre d'enfants non scolarisés, de sérieux défis restent à relever en termes de qualité de l'enseignement, d'apprentissage, de rétention et de succès dans l'éducation. Pour les enfants handicapés, la situation est critique. Les systèmes et les services éducatifs dans le monde ne parviennent tout simplement pas à répondre à leurs besoins, en termes d'accès et de qualité*.

S'appuyant sur des textes internationaux auxquels elle souscrit comme la Convention internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées, les Objectifs de l'Éducation Pour Tous de l'UNESCO, mais également sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, HI met l'inclusion au premier plan de tous ses objectifs, comme le nom de sa Fédération le proclame.

La CBM

Plus ancienne que HI, la CBM, Christoffel Blindenmission (mission chrétienne pour les aveugles), est une institution caritative qui œuvre depuis le début du XXème siècle (création en 1908) dans les pays en développement.

Initialement limitée à la prise en charge des troubles visuels, elle s'est peu à peu occupée d'accueillir également et de scolariser les enfants sourds. Un grand nombre des instituts de jeunes sourds d'Afrique subsaharienne a été créé et/ou financé et aidé par cette ONG.

Les récentes publications de la CBM mettent toutes en avant une école inclusive pour préparer une société inclusive. Avec l'association des orthophonistes ivoiriens, nous avons rencontré à Abidjan ses représentants en mai 2021, en marge des démarches pour la reconnaissance de la formation ivoirienne en orthophonie. Nous avons échangé sur les besoins des jeunes en situation de handicap auditif, à propos d'un récent rapport de l'OMS (cf article de Boueka R.et Manteau-Sépulchre E.) et c'est autour des projets inclusifs et de la place des orthophonistes dans ces dispositifs que se sont déroulés nos échanges.

Quelques exemples de groupes marginalisés, exclus et vulnérables :

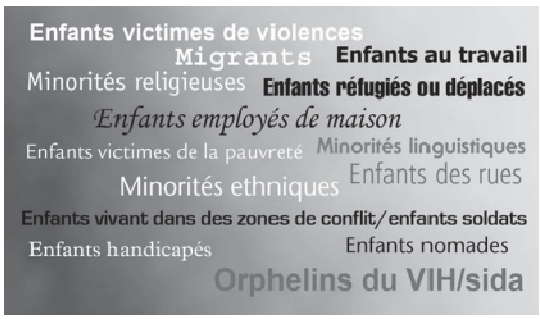

L'UNICEF

L'espoir du monde repose sur les générations à venir. C'est sur ces mots qu'en 1946, l'Assemblée Générale des Nations Unies, annonçait la création de l' UNICEF, United Nations International Children's Emergency Fund. L'UNICEF n'est pas à proprement parler une ONG mais une organisation internationale, dépendant des Nations-Unies.

L'inclusion sociale est définie dans les documents de l'UNICEF comme un domaine d'action transversal à toutes ses interventions. Moins détaillée que dans les projets des deux ONG précédemment citées, elle est néanmoins affirmée comme élément incontournable de tout projet éducatif . C'est dans cette optique que nous avons été amenés à collaborer avec Unicef-Comores lors des missions OdM de 2016 et 2018, et tout particulièrement lors de notre participation au Séminaire national sur la scolarisation des enfants vivant avec un handicap de décembre 2016 à Moroni.

DES DÉMARCHES INCLUSIVES

L'inclusion est-elle la solution à toutes les difficultés des enfants en situation de handicap ? Les dispositifs d'inclusion scolaire peuvent prendre des formes diverses. L'inclusion éducative dépasse le simple cadre de l'inclusion scolaire comme l'inclusion sociale dépasse celui de l'inclusion professionnelle.

L'expérience nous démontre que certains enfants ont besoin de façon temporaire ou à plus long terme de bénéficier de moyens spécifiques de communication et/ou d'accès aux apprentissages. Certains ont également besoin de rencontrer des pairs et d'évoluer parmi eux pour une meilleure identification et/ou plus de sérénité. Le propos n'est pas forcément contradictoire avec la démarche inclusive.

Ce qui est important est que tout projet éducatif soit mis en place dans l'écoute et le respect des besoins spécifiques de chacun et sans jamais écarter, ni repousser, la question de sa place de personne et de citoyen. La société deviendra plus inclusive si toutes les démarches éducatives, sociales, humanitaires gardent ce cap.

BIBIOGRAPHIE

BOUEKA Rachidou et MANTEAU-SEPULCHRE Elisabeth. 2021. Orthophonie et Santé Auditive. Réflexions autour du rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé. *Lettre d'OdM 62*, 15-18.

Canopé. *Comment définir une école inclusive*. 2018. https://www.reseau-canope.fr

CBM. *Inclusive Humanitarian Action*. https://www.cbm.org

Convention internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH). 2006. https://treaties.un.org

DÉCHAMPS B., MAIER C. & GASCOIN A.. 2011. La Réadaptation à Base Communautaire : expérience partagée en Afrique. *Actes du Congrès de la FNO à Metz.*

GARDOU C. et al. 2010. *Le handicap au risque des cultures. Variations anthropologiques*. Erès.

Handicap International . 2012. *Éducation Inclusive*.

Texte complet : http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/DC08EI.pd Brief de septembre 2012 : https://www.hi.org/fr/education-inclusive.

Handicap International – Humanity & Inclusion. 2018. La théorie du changement de HI : L'accès aux services pour les personnes handicapées et vulnérables. HI, mise à jour 2022.

MANTEAU-SEPULCHRE E. MAIER C. et MARCOTTE B. 2016. L'orthophonie humanitaire - Actions de solidarité internationale. *Guide de l'orthophoniste, VI*, 237-252. Editions Lavoisier.

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). 2013. 2ème et 3ème objectifs. https://www.un.org

STICKER H-J. 2009. Les *Métamorphoses du handicap*. PUG.

UNESCO. 2005. *Principes directeurs pour l'inclusion : Assurer l'accès à «l'Education Pour Tous ».* Version française 2006. UNESCO Paris. https://unesdoc.unesco.org

WERNER Daniel. 1962. *L'enfant handicapé au village*. Traduction et édition française, 1987. Université Lyon 2 et Handicap International.

L'INCLUSION AU BURKINA FASO
INTERVIEW DE BOUKARI PAMTABA

Résumé :
Dans cette interview, Boukari Pamtaba (psychologue et coordonnateur de l'ABAPE - Association Burkinabè d'Accompagnement Psychologique et d'aide à l'Enfance - au Burkina Faso) explique comment les enfants ayant des besoins spécifiques sont accompagnés dans la société et les différentes institutions.

Abstract :
In this interview Boukari Pamtaba (psychologist and coordinator of ABAPE - a burkinabè association for psychological support to childhood - in Burkina Faso) explains how children with specific needs are supported in the society and the different institutions.

Les enfants à besoins spécifiques sont-ils accompagnés au même titre que les autres dans votre pays : scolarité, soins médicaux... ?

Au Burkina Faso, la question du handicap est un sujet toujours problématique où les enfants à besoins spécifiques sont victimes au quotidien de stigmatisation et de rejet. La dimension humaine des personnes vivant avec un handicap de façon générale et les enfants à besoins spécifiques est négligée. Ce qui montre que la perception de la communauté ne permet pas de lever les barrières, ce qui empêche ces enfants d'avoir les outils, les capacités mentales et un environnement socialement stimulant et favorable pour leur insertion sociale.

Aux yeux de la communauté, ils sont confrontés à une injustice sociale à tous les niveaux : éducation et santé.

En ce qui concerne l'éducation, ils ne bénéficient pas de leur droit primordial « éducation » étant donné qu'ils sont refusés dans le système éducatif classique, et ceux qui parviennent à y accéder sont sujets d'abandon à mi-parcours**,** du fait de l'ignorance des enseignants et de la structuration des écoles qui n'est pas appropriée pour permettre aux enfants de s'adapter. Par ailleurs, les programmes de formation des enseignants ne tiennent pas compte de la question du handicap.

Au niveau sanitaire, rares sont ceux qui bénéficient de soins de santé primaire du fait de leur handicap.

En somme, la non prise en compte de la majorité des enfants à besoins spécifiques, au niveau de l'éducation et du sanitaire, plongent ceux-ci dans une situation de vulnérabilité, ce qui compromet leur état de bien-être.

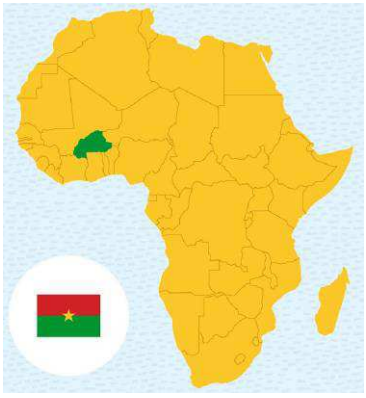

Y a-t-il des programmes gouvernementaux d'éducation inclusive? Si oui pouvez-vous nous les présenter?

Au Burkina Faso, selon la constitution, l'éducation et l'instruction constituent des droits sociaux que l'Etat doit œuvrer à promouvoir. Tous les Burkinabés naissent égaux et libres en droit et en devoir, aucune personne ne doit plus être laissée en marge du système éducatif. Et c'est du rôle de l'Etat de mettre tout en œuvre pour que tous, sans exception, aient droit à une éducation de qualité et inclusive.

Selon la loi 012-2010/AN portant protection et promotion des droits des personnes handicapées, « l'éducation inclusive est garantie dans les établissements préscolaires, primaires, post-primaires, secondaires et universitaires » (Article 9), et « tout établissement de formation initiale et continue des enseignants/alphabétiseurs au Burkina Faso est tenu de prendre en compte l'éducation inclusive dans ses programmes de formation » (Article 12). Cette loi est assortie du Décret 2012-828 portant adoption de mesures sociales en matière de santé et d'éducation.

La loi 013-2007/AN portant loi d'orientation de l'éducation en son article 3 soutient que « toute personne vivant au Burkina Faso a droit à l'éducation, sans discrimination aucune, notamment fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, la religion, les opinions politiques, la nationalité ou l'état de santé. Ce droit s'exerce sur la base de l'équité et de l'égalité des chances entre tous les citoyens ».

Au niveau du développement de l'éducation inclusive, le Programme sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) (2017- 2030) au Burkina Faso vise à « mettre en place progressivement à travers un mécanisme de prise en charge socio-éducative des élèves, étudiants et apprenants à besoins spécifiques dans les milieux scolaires, universitaires et de formation». La mise en œuvre de cette approche consiste au développement d'un dispositif d'inclusion

comprenant plusieurs étapes dont : l'identification des enfants à besoins éducatifs spécifiques, le diagnostic médico-social ou consultation, l'orientation, l'inscription scolaire, la formation, le suivi et la sensibilisation. Il s'agit aussi « d'adapter les infrastructures éducatives et de formation existantes, de s'assurer que les nouvelles constructions intègrent des normes d'accessibilité et d'acquérir pour les écoles et les élèves des matériels pédagogiques spécifiques. L'appui sanitaire, l'appareillage et le matériel d'aide à la mobilité permettra également d'améliorer l'accueil des enfants vivant avec un handicap à milieu ordinaire. ». La Stratégie nationale de développement de l'éducation inclusive (SNDEI) a été adoptée le 24 juillet 2018 et couvre la période de 2018 à 2022.

Au plan international, le Burkina Faso a adopté, en septembre 2015, des objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de l'agenda 2030. Les ODD, dans son objectif 4, reconnaissent le rôle crucial d'une éducation inclusive et équitable de qualité dans l'édification d'un monde meilleur et plus égalitaire.

Au regard des textes et des lois, nous pouvons dire que le gouvernement est conscient de la portée de l'éducation inclusive qui prend en compte les besoins spécifiques des enfants handicapés. Nous sentons la volonté politique de l'État pour une société plus inclusive qui ne laisse personne pour compte.

Mais force est de constater que les actions concrètes et opérationnelles sur le terrain restent toujours dubitatives. L'éducation inclusive reste toujours problématique et ce que nous constatons sur le terrain, c'est que ce sont les enfants à besoins spécifiques qui s'adaptent au système et non le système qui s'adapte aux enfants. Alors que l'éducation inclusive devrait être une entité du système, on constate que l'éducation inclusive est une entité qui se greffe au système.

CEFISE (Centre d'Education
et de Formation Intégré des Sourds et des Entendants)
Ouagadougou - Burkina Faso

Dans votre pratique, comment parvenez- vous à soutenir l'inclusion des enfants à besoins spécifiques ?

Notre structure, l'ABAPE, depuis 2011, œuvre dans l'accompagnement des enfants autistes d'âge précoce.

Notre mission est de promouvoir une éducation inclusive à travers une prise en charge adaptée répondant aux besoins spécifiques des enfants.

Pour cela nous faisons une prise en charge alternée, c'est-à-dire que les enfants dont l'âge est compris entre 2 et 6 ans et diagnostiqués autistes sont immédiatement intégrés ou référés dans le système éducatif classique « au préscolaire » pour bénéficier d'un cadre socialement stimulant. Ils reviennent au centre tous les soirs pour une prise en charge éducative et pédagogique adaptée à leur profil.

La plupart des écoles qui accueillent ces enfants sont soutenues par les acteurs du centre à travers des visites, appui conseil et adaptation du programme et les encadreurs bénéficient d'une formation sur les méthodes et approches éducatives adaptées aux besoins des enfants.

Nous œuvrons à créer une collaboration avec ces écoles dans une action de co-construction répondant aux besoins des enfants.

Nous avons créé un cadre d'échange avec la plupart des écoles où de façon périodique nous nous réunissons pour partager les bonnes pratiques.

A l'heure actuelle nous avons pu intégrer plus de 25 enfants qui ont pu développer des compétences au niveau des habiletés sociales, cognitives, verbales et pédagogiques dans deux établissements partenaires de primaire de CP1 au CM2.

Cette action a engrangé des résultats car la plupart des enfants qui ont pu intégrer les systèmes éducatifs classiques, après un temps de prise en charge adaptée, sont classés parmi les 10 premiers élèves de leur classe et 2 parmi eux ont eu un prix de l'excellence, étant classés 3ème et 5ème. Un enfant du CM2 a aussi été admis cette année au certificat d'études primaires (CEPE). A cela il faut ajouter qu'au niveau des deux écoles partenaires qui accueillent nos enfants, nous avons mis des Accompagnants d'Enfants en Situation de Handicap (AESH/AVS) qui appuient quotidiennement les enfants en jouant le rôle de facilitateurs.

Le fait que nous accompagnons très tôt les enfants « pour une éducation inclusive précoce » facilite la continuité dans leur progression au niveau du primaire.

Comment les familles se mobilisent-elles autour de la question de l'inclusion sociale et scolaire de leurs enfants ?

Auparavant les familles, du fait de la stigmatisation vis-à-vis de leurs enfants, avaient du mal à faire face aux obstacles à cause du regard négatif de l'environnement social.

En plus de l'accompagnement des enfants au centre, nous initions des actions de sensibilisation au niveau des familles et de leurs environnements proches. A titre illustratif, nous avons, avec un de nos partenaire Light For the world, confectionnés des matériels ludiques (toboggans et balançoires) que nous avons mis à la disposition des familles. Cela a créé un cadre d'attraction et indirectement les enfants du voisinage venaient jouer sur les toboggans. Et progressivement, cela a créé un lien très étroit avec les enfants en situation de handicap. Cela a aussi favorisé une inclusion sociale à la base et indirectement bon nombre de parents ont commencé à avoir un autre regard sur la question du handicap.

Il faut souligner que les parents sont regroupés en association où ils mènent des activités de plaidoyer avec les responsables des écoles.

Quelles ressources externes (ONG, associations, ...) peuvent aussi soutenir l'inclusion dans vos pays?

Au niveau des ONG, nous avons Light For The World ; CBM, Asmae, Handicap International qui œuvrent beaucoup sur la question de l'éducation inclusive en accompagnant l'Etat et certaines associations dans la mise en œuvre de leurs actions.

Pour les associations nous avons :
- UN-ABPAM qui œuvre à l'éducation des malvoyants et des non-voyants
- CEFISE pour les malentendants et les non-entendants
- FITMA et Apee pour les IMC
- l'ABAPE pour les enfants autistes et déficients intellectuels.

L'ensemble de ces acteurs œuvrent pour donner une réponse adéquate sur la question du handicap au Burkina Faso.

CEFISE - Ouagadougou - Burkina Faso

RETOUR SUR LA MISSION POUR AUTISME RWANDA

Morgane LE GALLOUDEC
Orthophoniste, Présidente d'OdM

Résumé :
En mai 2023, un duo d'orthophonistes franco-camerounais missionné par OdM se retrouve à Kigali pour répondre à la demande d'appui technique lancé par Autisme Rwanda quelques mois plus tôt.
Voici les étapes de cette mission.

Abstract :
In May 2023, a duo of Franco-Cameroonian speech therapists commissioned by OdM met in Kigali to respond to the request for technical support launched by Autisme Rwanda a few months earlier.
Here are the steps of this mission.

Kigali, 1er mai 2023, 21h. Les deux orthophonistes missionnés par Orthophonistes du Monde sont accueillis à l'aéroport par Madame Gahongayire.

Quelques mois plus tôt, Armand Ngoungou Tchinda, orthophoniste camerounais, et Morgane Le Galloudec, orthophoniste française, répondent à l'appel lancé par OdM. Sélectionnés et enthousiastes, ils élaborent un programme d'intervention à distance, depuis Yaoundé et Paris, avant de se retrouver au Pays des Mille Collines.

Les premières lignes d'une collaboration avec Autisme Rwanda se dessinent. Sous l'impulsion engagée de Mme Duquesne, ce centre accueille depuis 2012 des enfants et adolescents avec troubles du spectre autistique. Ils sont maintenant une cinquantaine, encadrés par une équipe d'enseignants spécialisés. C'est à ce jour la seule structure accueillant des enfants avec autisme au Rwanda.

On peut lire sur son site web : "*Notre école est là pour aider à préparer les jeunes à réussir leur transition vers l'âge adulte avec la confiance et les compétences nécessaires pour vivre de la manière la plus indépendante possible et participer à leur communauté locale. Notre vision est d'améliorer les résultats pour donner à nos étudiants la meilleure opportunité possible d'atteindre leur plein potentiel".*

Chaque matinée, les enseignants dispensent aux jeunes répartis au sein de six classes des apprentissages principalement scolaires, en anglais ou en français. Les programmes d'intervention respectent les directives gouvernementales et suivent le curriculum du programme scolaire national.

En début d'après-midi, les enfants repartent à domicile accompagnés par le chauffeur du bus de l'école. Ils auront d'abord pris le repas en collectivité et assisté au temps d'hygiène.

Trois enfants bénéficient d'une inclusion à temps complet dans une école ordinaire, assistés par un enseignant spécialisé du centre.

Situons rapidement le contexte médico-social. Au Rwanda, l'autisme est un handicap encore fort peu connu, encore moins reconnu. Les membres d'Autisme Rwanda ont à cœur de sensibiliser les autorités et la population à travers des opérations médiatiques ou des plaidoyers. Le parcours diagnostic n'est pas encore défini. Par ailleurs, un seul orthophoniste pratique sur le territoire, en milieu hospitalier, manifestement davantage dans le domaine ORL. Néanmoins, petite pierre à l'édifice, une orthophoniste indienne a exercé par le passé pendant quelques mois seulement au sein du centre.

La mission s'échafaude au préalable par mails entre l'équipe cadre d'Autisme Rwanda, Armand et Morgane. Sur le terrain, les lignes d'intervention se concrétisent, en particulier à la rencontre de chaque professionnel de l'école. L'accueil est chaleureux, peut-être un peu timide pour commencer. Les temps d'observation dans les classes, en récréation ou en collation, ainsi que les échanges quant aux pratiques professionnelles, permettent de briser la glace, de clarifier les attentes, les besoins de chacun, mais surtout de gagner la confiance de tous.

Dans ces conditions, une collaboration riche et enjouée s'installe durant les deux semaines de mission.

Les temps d'apports théoriques éclairent sur les particularités de communication inhérentes à l'autisme, les besoins spécifiques, la nécessité d'une communication ajustée, parfois celle de la mise en place d'outils, suscitant un grand nombre de questions, remettant en perspective des pratiques parfois ancrées.

Les temps en ateliers et en classe entraînent les professionnels à l'adaptation des outils de communication correspondant aux besoins de chaque jeune, mais aussi à l'adéquation de leur propre communication. Sera abordé l'éclairage éthique des stratégies professionnelles lors des temps de repas, en particulier face à la sélectivité alimentaire.

A mi parcours est organisée une soirée destinée aux parents, venus en nombre. Une courte présentation de recommandations et d'outils précède les échanges nourris des inquiétudes et des questions concernant l'évolution de leurs enfants. Chaque anecdote, chaque point soulevé en appellent bien d'autres, lors de ce moment de convivialité. Chaque parent évoque ses tentatives, ses croyances, les obstacles rencontrés avec franchise et humilité et accueille avec gratitude les suggestions proposées par les orthophonistes, pour finir autour d'un buffet de spécialités rwandaises.

Cette mission aura nécessité un ajustement permanent et certain sous un angle pluriculturel, technique et pratique. Elle aura ouvert le dialogue, un chemin vers des changements de perspectives et l'application de nouvelles stratégies. La situation actuelle concernant le handicap au Rwanda, la volonté forte d'une équipe composée principalement de femmes jeunes et décidées à faire bouger les lignes conjuguées à l'histoire récente d'un pays touché profondément, auront marqué avec beaucoup d'émotions les deux orthophonistes missionnés.

Orthophonistes du Monde

Bulletin d'adhésion et de soutien 2023

A retourner à : OdM - chez Sophie Gaussot - 74 menez rost - Laé Lochou - 29940 La Forêt-Fouesnant

Ou adhérer en ligne : www.helloasso.com/associations/orthophonistes-du-monde

Nom : ..... **Prénom** : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Courriel : .....

OdM est une association reconnue d'intérêt général. Vous recevrez un reçu fiscal par mail
et bénéficierez d'une réduction d'impôt d'un montant égal à 66 % de la somme versée (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

Adhésion 2023

☐ 60 €

☐ 10 € Pour les professionnels des pays en développement, étudiants et demandeurs d'emploi (merci de joindre un justificatif)

Don libre pour soutenir OdM

Montant : ..... €

La Lettre d'OdM est envoyée en version électronique. Merci de cocher cette case si vous souhaitez recevoir la version papier. ☐

Modes de règlement

☐ **Par chèque** - à l'ordre de Orthophonistes du Monde

Je vous adresse un règlement de ..... € correspondant à mon adhésion 2023 / à un don libre (rayer la mention inutile).

Fait à ..... , le ..... Signature

☐ **Par virement** - IBAN : FR76 1027 8061 3700 0210 7670 189

Pour obtenir un reçu, envoyez un mail à orthophonistesdumonde@gmail.com avec vos nom, prénom, adresse complète ainsi que la date de votre virement.

☐ **Par prélèvement bancaire automatique annuel** du montant de la cotisation, soit 60€,
pour un engagement durable renvoyer le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous

MANDAT de Prélèvement SEPA : Orthophonistes du Monde

Référence Unique du Mandat (cadre réservé à l'association)

.....

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Orthophonistes du Monde à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Orthophonistes du Monde. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Veuillez compléter les champs marqués *

Nom* : ..... **Prénom*** : .....

Adresse (numéro, rue)* : .....

Code postal et votre ville* : ..... **Votre pays*** : .....

Les coordonnées de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)*

.....

Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier code)*

.....

Nom du créancier : Orthophonistes du Monde / 27 rue des Bluets / 75011 PARIS FRANCE **I.C.S** : FR 15 ZZZ50 3558

Type de paiement : *Paiement récurrent / répétitif *Paiement ponctuel *Prélèvement annuel 60 €

Signé à* ..... **Date*** ..... **Signature(s)**

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à : Orthophonistes du Monde / chez Sophie Gaussot - 74 menez rost - Laé Lochou - 29940 La Forêt-Fouesnant

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier